Droit – Chapitre 7 - Les droits des personnes **- Découvrir –**

**** **** ****

**QR code : Google drive classe**

**Dossier de découverte élève**

**THEME 4- Quels sont les droits reconnus aux personnes ?**

**CHAPITRE 7**

**LES DROITS DE LA PERSONNE**

**Objectif principal de la séquence :**

* Déterminer les droits reconnus aux personnes.

**Objectifs intermédiaires :**

* Distinguer les droits subjectifs
* Caractériser les droits patrimoniaux et extra-patrimoniaux
* Repérer le champ d’application de ces différents droits

**Mots-clés :** droits subjectifs, droits extrapatrimoniaux, droits patrimoniaux, droit de propriété, droit à l’image, droit au respect de la vie privée,…).

**MISE EN SITUATION**



*La semaine a été particulièrement difficile pour la famille Rocher:*

*-* ***Lundi:*** *Le lave vaisselle est tombé en panne, il a fallu en acheter un nouveau.*

*-* ***Mardi:*** *Anatole, le plus jeune fils, s'est fait ruer de coups en sortant du collège.*

*-* ***Mercredi:*** *Le supérieur hiérarchique de Mme Rocher l'a insultée devant ses clients, la traitant de "pauvre cruche".*

*-* ***Jeudi:*** *La voiture de M. Rocher a été emboutie par un camion.*

*-* ***Vendredi:*** *Une discussion longue et houleuse oppose les époux Rocher. Mme Rocher refuse de donner suite aux insultes proférées par son supérieur. Son mari n'est pas d'accord et se rend au greffe du tribunal pour intenter une action contre l'employeur de son épouse.*

*-* ***Samedi:*** *Ils ont enfin trouvé un acquéreur sur leboncoin.fr pour la maison héritée de la grand-mère.*

*-* ***Dimanche:*** *Il n'y a pas eu d'évènement particulier, si ce n'est que la famille, après cette dure semaine, a décidé de s'offrir un déjeuner au restaurant.*

**1/ Lister les différents droits que l’on peut voir dans le texte ci-dessus pour chaque journée.**

* **Lundi : Acheter un nouveau lave-vaisselle = droit à la consommation**
* **Mardi : Rué de coups = atteinte à l’intégrité physique de la personne**
* **Mercredi : Insulte du supérieur hiérarchique = droit au respect, atteinte à la liberté**
* **Jeudi : Voiture cassée = Droit de propriété**
* **Vendredi : Ester en justice = Droit à la justice, droit au procès équitable**
* **Samedi : Vente d’un bien immobilier = Droit de vendre, de disposer**
* **Dimanche : Restaurant = Droit à la consommation**

**2/ Mme. Rocher peut-elle saisir le tribunal ? Argumentez.**

Mme Rocher peut saisir la justice c’est-à-dire ester en justice car elle est victime d’insultes de la part de son supérieur hiérarchique qui par conséquent porte atteinte à ses droits.

1. **LES DROITS SUBJECTIFS**

**MISE EN SITUATION N°1**

Julien, brillant lycéen scolarisé à Albert EINSTEIN en classe de 1ère STMG, a été filmé à son insu lorsqu'il embrassait sa petite amie dans les couloirs de l'établissement. La vidéo circule sur Facebook, accompagnée de commentaires blessants et dégradants à son égard. Par ailleurs, suite à la diffusion de cette vidéo, Julien a retrouvé son scooter détérioré, pneus crevés et carrosserie rayée. Très choqué par ces événements, Julien se tourne vers vous afin de mieux comprendre les droits dont il dispose dans une telle situation.

**Document ressource n°1 :**

**Un droit subjectif est une prérogative qu’un individu peut puiser dans l’ensemble des textes de droit (droit objectif). Par exemple, j’ai le droit de posséder une moto (droit subjectif) car en France il existe le droit de propriété (droit objectif).**

**Les droits subjectifs (droits que peut donc invoquer une personne) s’organisent en deux catégories :**

**Soit ils sont liés à la personne elle-même comme le droit de vote, le droit de se marier, le droit au respect on parlera alors de droits extrapatrimoniaux. Soit ils sont liés aux choses que possède la personne, à son patrimoine (droit de propriété par exemple) on parlera alors de droits patrimoniaux.**

**3/ Quels sont les droits de Julien qui sont ici atteints ?**

Plusieurs droits sont atteints ici :

* Filmer à son insu : Droit à l’image
* Commentaires blessants et dégradants : Droit au respect de la vie privée et de la personne
* Détérioration de sa moto : Atteinte à son droit de propriété

**4/ Quelles différences peut-on faire entre ces deux droits ?**

Les deux premiers droits sont des droits rattachés à la personne elle-même, alors que le dernier droit porte sur le bien que possède la personne. Il existe donc deux catégories de droits que possède une personne :

* Des droits liés à sa personne comme le droit de vote, le droit à la vie, le droit de se marier
* Des droits liés aux biens qu’elle possède comme le droit de propriété

Les droits extrapatrimoniaux

sont **exclusivement attachés à la personne** et **non évaluables en argent**.

Les droits patrimoniaux constituent le **patrimoine de la personne** : ce sont ses **biens et droits ayant une valeur économique**.

Droits subjectifs

**5/ Formulez avec vos propres mots une définition de ces droits :**

**Réécrire ce qu’il y a marqué dans les encadrés plus haut**

1. **LES DROITS EXTRAPATRIMONIAUX**
2. **Les différents droits extrapatrimoniaux**

**6/ Identifiez les différents droits extrapatrimoniaux ci-dessous et trouvez l’intrus :**





➌\_\_\_\_\_\_\_droit de manifester\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

➋\_\_\_\_\_\_droit de se marier\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

➊\_\_\_\_\_\_\_droit de vote\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_



➍\_\_\_\_\_\_\_\_droit à l’image\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

➎\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_droit de propriété sur une œuvre de l’esprit\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**7/ Justifiez votre choix concernant l’intrus :**

Une œuvre de l’esprit (livre, film, musique, innovation, etc) est qualifiée de bien incorporel c’est-à-dire que le droit confère à l’œuvre de l’esprit une patrimonialité bien que le bien ne soit pas touchable, palpable. Une œuvre de l’esprit a une valeur économique et peut être donc évaluée en argent contrairement aux droits extrapatrimoniaux qui eux sont plus difficilement évaluables.

**Diaporama Quizz (Se tester) :**

Avant de poursuivre, vous devez maîtriser certains points du programme incontournables.

Vous savez repérer les droits extrapatrimoniaux. Cependant, ils revêtent certains caractères que vous vous devez de connaître.

**Tâche n°1 :** Aller sur le site ecogest-apprendredifféremment.com

**Tâche n°2 :** Se rendre sur « Première STMG Droit Chapitre 7 Découvrir

**Tâche n°3 :** Cliquer sur « Diaporama Quizz (Se tester)

**Tâche n°4 :** Après avoir visionné le diaporama, réaliser le quizz de fin.

Inscrire votre score, ci-dessous :

**…………/ 3 points**

Rappeler les **3 caractères** énoncés dans le diaporama concernant les droits extrapatrimoniaux :

* Inaliénable
* Imprescriptible
* Insaisissable

**MISE EN SITUATION N°2 :**

Vos amis vous savent passionnés par le droit et font appel à vos conseils avisés. Ils se questionnent sur leurs droits extrapatrimoniaux. Ils vous présentent leur situation récapitulée dans le tableau ci-dessous.

**8/ Conseillez vos amis en leur précisant s’ils sont dans leurs droits ou pas et caractérisez chacune de leurs propositions avec les mots clés suivants : inaliénable, insaisissable, imprescriptible.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **SITUATIONS** | **VOTRE CONSEIL** | **CARACTERES** |
| ➊Julie, 24 ans, n’étant pas disponible pour voter lors des prochaines élections, pensait tout d’abord transmettre son droit de vote à son frère mais se demande si elle ne pourrait pas en tirer bénéfice en le vendant sur internet. | **□POSSIBLE**  **□IMPOSSIBLE** | Inaliénable |
| ➋Gregory n’a jamais fait grève depuis qu’il travaille.  Il pense ne plus être autorisé à la faire étant donné qu’il n’a jamais participé à aucune manifestation en 20 ans de carrière. | **□VRAI □FAUX** | Imprescriptible |
| ➌Florent, négligeant lors de sa déclaration d’impôts, ne peut faire face à son redressement fiscal.  Les huissiers à son domicile saisissent tout ce qui a de la valeur. Florent, désabusé, leur dit « Prenez mon lit, les disques d'or, ma bonne humeur, les petites cuillères, tout ce qu'à vos yeux a de la valeur, mais vous n’aurez pas ma liberté de penser » | **□VRAI □FAUX** | Insaisissable |

**9/ A partir du tableau précédent, formulez une courte définition des caractéristiques juridiques des droits extrapatrimoniaux :**

🡺**Inaliénable :**

Les droits extrapatrimoniaux sont inaliénables c’est-à-dire qu’ils ne peuvent faire l’objet de commerce, on ne peut ni les vendre, ni les céder ni même les donner. Ils sont attachés à la personne (droit de vote, droit de manifester…)

🡺**Insaisissable :**

Les droits extrapatrimoniaux sont insaisissables c’est-à-dire qu’ils ne peuvent servir à payer vos éventuelles dettes et donc que vos créanciers ne peuvent pas s’en saisir.

🡺**Imprescriptible :**

Les droits extrapatrimoniaux sont également imprescriptibles càd que vous ne les perdez pas par le non usage. Ils se perdent au décès de la personne qui matérialise la fin de sa personnalité juridique.

1. **La protection des droits extrapatrimoniaux**

* **Entraînement à la réalisation d’un cas pratique (en route vers le bac !)**

**Annexe 1 : Orthez : deux mois de prison pour avoir publié des photos de son "ex" sur Facebook**

Régler ses comptes sur les réseaux sociaux est une pratique qui se propage chez les internautes. Mais c'est surtout une très mauvaise idée qui peut rapidement vous conduire devant la justice.

Un Orthézien de 19 ans a ainsi été condamné par le tribunal correctionnel de Pau à deux mois de prison pour "atteinte à l'intimité de la vie privée par fixation ou transmission de l'image d'une personne".

Après une rupture amoureuse, il a créé sur Facebook un compte au nom de son "ex", allant même jusqu'à poster sur cette page des photos de cette adolescente de 16 ans en petite tenue (qu'il a prise avec son téléphone quand ils étaient en couple) et à récupérer ses contacts. La mère de la victime a aussitôt porté plainte, l'été dernier. Ce compte Facebook "pirate" a alors été supprimé.

Il n'est pas venu s'expliquer ce lundi à l'audience. En octobre dernier, il a déjà été condamné pour des violences sur son ancienne compagne et la mère de celle-ci. Il lui est depuis interdit d'entrer en contact avec l'adolescente. L'avocate de celle-ci, Me Stéphanie Moutet, dépeint une jeune fille "terrorisée" par le prévenu et sa famille. Car ce jeune homme ne supporte pas la rupture : "Il continue de la poursuivre : c'est obsessionnel. Il appelle ses amis. Il a même créé un autre compte Facebook…"

Hier, le tribunal a adressé au jeune homme "l'avertissement" clair requis pas le procureur Bernard Lambert. Il devra aussi verser un euro symbolique à sa victime.

Source : <http://www.larepubliquedespyrenees.fr/> - Publié le 03/02/2015

**Annexe 2 - Article 9 du Code civil**

Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé.

**Annexe 3 - Article 226-1 du Code pénal**

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;

2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

**A partir des annexes 1 à 3, répondez aux questions suivantes :**

**10/ Qualifiez juridiquement la situation : déterminez les faits et les parties en présence :**

Un orthézien, personne physique majeure de 19 ans a créé un faux compte facebook au nom de son ex copine mineure sur lequel il publie des photos de cette dernière. Il y a ici une atteinte à la vie privée et au respect de la personne.

Une action en justice a été entrepris par la mère de la jeune fille.

**11/ Qualifiez les prétentions du demandeur (celui qui agit en justice)**

Faire cesser les agissements du garçon de 19 ans (ex petit copain)

Que le compte facebook (le faux) soit supprimé

Le paiement de dommages et intérêts

**12/ Formulez le problème juridique (exemple : si un professeur vend de la drogue en sortant du lycée, le problème juridique sera : La vente de produits illicites par un personnel fonctionnaire peut-elle entraîner le licenciement de celui-ci ainsi que des poursuites pénales ?**

Sommes-nous dans un cas d’atteinte à l’intimité de la vie privée qui pourrait ouvrir droit à des dommages et intérêts ? (Au civil)

Les conditions d’une procédure pénale sont-elles réunies ? (Au pénal)

**13/ Exposez les règles de droit applicables (ce sont les textes de droits qui répondent au problème juridique : Annexe 1 à 3)**

Code civil :

Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé.

Code pénal :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;

2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Lorsque les actes mentionnés au présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

**14/ Quelles sanctions l’auteur des faits encourt-il au plan pénal et au plan civil pour avoir porté atteinte aux droits extrapatrimoniaux du demandeur ?**

Plan civil : des dommages et intérêts pour réparer le dommage occasionné à la victime

Plan pénal : une amende ainsi que de la prison car il y a infraction à la loi. Le pénal a pour vocation de sanctionner au nom de la société des comportements graves pouvant notamment porter atteinte à l’ordre public

**15/ Identifiez la juridiction compétente qui a jugé ce litige :**

Juridiction compétente : juridiction pénale, le tribunal correctionnel (délit)

**16/ Quel jugement le tribunal a-t-il rendu ?**

Pas de sanction pénale si ce n’est un avertissement qui en cas de récidive conduira certainement à des sanctions plus importantes. En complément, l’auteur du dommage devra indemniser la victime d’un euro symbolique.

1. **LES DROITS PATRIMONIAUX**
2. **Que signifie droits patrimoniaux ? Focus sur le droit de propriété**

**17/ Rappel : les droits patrimoniaux correspondent à** : l’ensemble des droits d’une personne sur ses biens (son patrimoine). Ses droits ont une valeur et sont chiffrables.

**1. L’objet du droit de propriété (sur quoi il porte)**

**Document ressource n°2 :**

**Le droit de propriété porte sur des biens qui peuvent être :**

**- Corporel c'est-à-dire ayant une existence physique (une table, un téléphone portable) :**

**. Meuble, susceptible de se déplacer ou d’être déplacé (crayon, voiture)**

**. Immeuble, ancré au sol, qui ne peut pas être déplacé (constructions, végétaux).**

**- Incorporel c'est-à-dire n’ayant pas d’existence physique, ce sont des droits (usufruit, droit d’auteur), qui ont pour objet de protéger les créations techniques (inventions) et les signes à vocation distinctive (marques).**

**Par exemple, une télévision est un bien corporel meuble. Si je possède une créance sur une personne, je possède le droit qu’elle me paye ce qu’elle me doit. Si Semi a passé 5 euros à Youssef pour qu’il s’achète des bonbons, Semi possède une créance sur Youssef (un droit).**

Bien corporel ou incorporel ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Bien corporel | Bien incorporel |
| Une voiture | **x** |  |
| Un brevet d’invention |  | **x** |
| Une créance d’un fournisseur |  | **x** |
| Droit d’auteur sur une chanson |  | **x** |
| Un téléphone portable | **x** |  |
| Une action dans les sociétés |  | **x** |

**2. Je repère les différents droits patrimoniaux**

**MISE EN SITUATION N 3**

Il y a quelques mois, Morgan a acheté un scooter d’occasion à Sandra d’une valeur de 2 000€. Au moment de signer le contrat de vente, ce dernier lui a proposé d’effectuer le paiement en plusieurs fois, ce que Morgan a accepté. Cependant, cela fait plus de 2 mois que Morgan n’a pas remboursé ses échéances et Sandra après plusieurs relances commence à s’impatienter.

Par ailleurs, Morgan fin bricoleur, a développé une technique ingénieuse pour améliorer les performances de sa motorisation. Ses amis lui recommandent de déposer un brevet pour protéger son invention. Grâce à cette invention il pense en tirer profit et pouvoir rembourser Sandra.

**18/ Retrouvez les droits patrimoniaux évoqués dans la mise en situation ci-dessus :**

Parmi les droits patrimoniaux présents dans le cas ci-dessus, nous pouvons noter :

* Le droit de propriété (Morgan a acheté un scooter)
* Les créances c’est-à-dire que Sandra possède un droit sur Morgan, le droit d’être remboursée
* Un brevet qui permet de protéger une invention

**19/ Caractérisez les liens juridiques entre les éléments cités ci-dessous :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **SITUATIONS** | **LIENS JURIDIQUES (entre qui et qui/quoi)** | **TYPE DE DROITS** |
| **Morgan et son scooter** | ………entre une personne et une chose………………………….. | Droit réel |
| **Sandra et Morgan** | …………entre une personne et une personne (créances,…)……………………….. | Droit personnel |
| **Morgan et son invention** | Une personne et une création de l’esprit | Droit intellectuel |

**20/ Par déduction, définissez les 3 types de droits patrimoniaux :**

* **Droit réel :** Droit d’une personne sur une chose comme le droit de propriété
* **Droit personnel :** Droit d’une personne sur une autre personne comme une créance par exemple. Si X dispose d’une créance sur Y cela signifie que X dispose du droit que Y le rembourse.
* **Droit intellectuel :** Droit d’une personne sur son œuvre de l’esprit. Par exemple, Jul dispose de droits sur ses musiques.

1. **Quelles sont les caractéristiques des droits patrimoniaux ?**

 Max a hérité il y a deux ans d'une magnifique maison dans la campagne nor­mande. Cette maison fait la fierté du village. Elle dispose en effet de nom­breuses annexes et d'un moulin encore en état de fonctionnement. Pendant ces deux années, Max a réfléchi à ce qu'il pouvait faire de cette maison. Il pense avoir trouvé : il souhaite raser les différents bâtiments et construire un golf sur le terrain. Les travaux devaient commencer ce matin, mais les habitants, alertés par l'arrivée des engins de chantiers, font obstacle à la destruction du moulin. Pour eux, détruire ce moulin est complètement aberrant. Ils pensent qu'il n'est pas possible de détruire un élément de l'histoire du village. Max est en stupé­fait, il pense être dans son droit.

**Annexe 1**

Le droit de propriété est un droit total qui confère à son titulaire tous les droits sur la chose, au point que le droit et la chose ne font qu’un.

Les attributs du droit de propriété sont :

* **L’usus** : le droit d’utiliser. Ce droit permet de se servir de la chose comme on l’entend.
* **Le fructus** : le droit de recueillir les fruits. Il permet de tirer des revenus d’un bien.
* **L’abusus** : le droit de disposer. Il permet de vendre la chose, la détruire, la donner, etc.

Le propriétaire est en principe le seul à pouvoir exercer sur le bien l’usus, le fructus et l’abusus, mais ce principe comporte des restrictions. Des personnes autres que le propriétaire peuvent exercer une partie des attributs du droit de propriété, on parle alors de **démembrement du droit de propriété.**

L’usufruit : l’usus et le fructus sont exercés par l’usufruitier, le propriétaire n’exerce que l’abusus, on dit qu’il possède la nue-propriété.

**Annexe 2**

Le droit de propriété présente 3 caractères :

* Le caractère exclusif

Le propriétaire est seul maître de son bien, il ne partage ses prérogatives avec personne d’autre, sous réserve des cas de propriété collective (la copropriété, la mitoyenneté).

* Le caractère absolu

Le propriétaire dispose en principe d’un droit absolu sur son bien. Il peut l’utiliser et en disposer comme il l’entend (sous réserve de respecter les lois ou les règlements).

* Le caractère perpétuel

Le droit de propriété n'est pas limité dans le temps, il dure autant que le bien sur lequel il porte et ne se perd pas par le non-usage.

**21/ Repérez l’attribut du droit de propriété dont use Max pour détruire le moulin.**

L’abusus.

**22/ Identifiez le caractère mis en question dans cette affaire.**

Le caractère absolu

**22/ Complétez le schéma suivant :**

**DROITS....................................**

**ou droits de la personne**

**Droits**

**.......................................................**

**Droits ...........................................**

**Droits de la**

**-------------------------------------------------**

**Droits ...................**

**Droits ...................**

**Droits ...................**

Protection de ce que l’on est

Protection de ce que l’on possède

**Exemples:**

-

-

-

-

**Caractéristiques:**

-

-

-

-

**Caractéristiques:**

-

-

-

-

-

**Biens corporels**

**Biens incorporels**